



PROMOTION D'UNE EXPLOITATION MINIÈRE DURABLE ET RESPONSABLE

L'ANAIM a pour mission de planifier, concevoir et réaliser des infrastructures adaptées aux besoins du secteur minier, en veillant à leur intégration harmonieuse dans l'environnement et en favorisant le développement économique local.



Journal des Appels d'Offres & Offres d'Emplois



DCMP



ONFPP

ARMP
Transparence - Équité - Efficacité

Aguipe

N°774/ LUNDI 02 MARS 2026

Hebdomadaire / www.jaoguinee.com

Prix : 3000 GNF

APPELS D'OFFRES



MINISTÈRE DE LA PÊCHE ET DE L'ÉCONOMIE MARITIME

- AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERNET.....P/03/04/05
- AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERNET.....P/06/07



FOND D'INVESTIGATION MINIER

- AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT.....P/05



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE /PDACG

- AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERNET.....P/08



MINISTÈRE DE LA SANTÉ

- AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL.....P/09



- AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT.....P/10



VINCI ENERGIES GUINÉE

- AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT.....P/11



ANSUTEN

- AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL.....P/12

APRÈS LE 28 FÉVRIER, IL SERA TROP TARD !

30 JOURS

PRÊT À 0 % D'INTÉRÊT

- ✓ Modernisez votre équipement
- ✓ Augmentez votre stock
- ✓ Acceptez le paiement Crédit Money

CREDIT RURAL DE GUINÉE
CONTACTEZ- NOUS 626 55 55 55

Ensemble travaillons pour notre réussite
#Meilleure microfinance 2025

Conseil



10 conseils pour bien réussir son jeûne

OFFRES D'EMPLOIS

Recrutement Intérim Nettoyage
Formation SécuritéL'optimisation humaine
au service de la qualité !

Le bilan social : une obligation légale

CUSAGO GROUP

officiellement habilité à vous accompagner pour : **votre bilan social**

Vous souhaitez

- ✓ sécuriser votre conformité réglementaire,
- ✓ fiabiliser vos données sociales,
- ✓ transformer le bilan social en outil stratégique de gouvernance.

Nos équipes sont prêtes à vous accompagner avec rigueur et confidentialité.

Nongo carrefour cosa
restaurant coup de frein Act1(+224) 622 26 64 64
622 07 07 51
622 18 54 78administration@cusagogroup.com
ansoumane.berete@cusagogroup.com

KAMAK

- AVIS DE RECRUTEMENT.....P/10

PROGRAMME

SIMANDOU 2040

Un pont vers la prospérité !

La Guinée, notre Paradis
TERRE DE RICHESSE ET D'INNOVATION



Adoptez les bonnes pratiques pour un jeûne efficace et sûr

Le jeûne est une pratique ancienne qui est de plus en plus populaire de nos jours. Que ce soit via un jeûne intermittent sur le long terme ou pour un jeûne thérapeutique, les raisons pour lesquelles les gens choisissent de jeûner sont nombreuses : perte de poids, détoxification, amélioration de la santé, pratique religieuse (carême, ramadan), etc. Cependant, pour que le jeûne soit bénéfique pour la santé, il est important de suivre certaines règles et de prendre des précautions. Voici 10 conseils essentiels pour bien réussir votre jeûne.

Cette décision doit être personnelle et respectueuse de votre corps. Les vertus du jeûne sont nombreuses, mais elles ne doivent jamais être assimilées à un régime amaigrissant imposé.

1. Une volonté propre

La première règle pour bien réussir son jeûne est que cette décision doit venir de votre volonté propre. Il ne doit pas être entrepris sous la pression d'un proche ou d'une situation imposée. Cette décision doit être personnelle et respectueuse de votre corps. Les vertus du jeûne sont nombreuses, mais elles ne doivent jamais être assimilées à un régime amaigrissant imposé.

2. Une bonne descente alimentaire

Avant de commencer un jeûne, préparez votre corps grâce à une descente alimentaire. Cela consiste à réduire progressivement certains types d'aliments (lourds et gras) au profit des fruits et légumes, des bouillons de légumes et des jus frais. Cette étape permet de minimiser les crises d'élimination liées à une libération massive de toxines.

3. Lâcher prise du mental

Pendant le jeûne, limitez les activités mentales intenses. Réduisez l'usage des écrans et des distractions inutiles. En libérant votre esprit, vous permettrez à votre système nerveux de se régénérer et à votre corps de se concentrer sur le processus de détoxification. Profitez de ce moment pour vous reconnecter à vous-même.

10 conseils pour bien réussir son jeûne

4. Le repos

Le repos est fondamental lors d'un jeûne. Autorisez-vous à dormir et à ralentir votre rythme quotidien. C'est une période idéale pour se détendre et écouter les besoins de votre corps. Contrairement à l'idée préconçue que l'inactivité est une perte de temps, le repos favorise la régénération.

5. La respiration

La respiration est un élément central de la détoxification. Prenez le temps de pratiquer la cohérence cardiaque ou des exercices de respiration profonde. Inspirez lentement par le nez, remplissez vos poumons, puis expirez par la bouche. Cela favorise l'oxygénation de vos cellules et soutient le processus de détoxification.

6. Pratiquer des mouvements doux

Pendant le jeûne, préférez les activités physiques douces comme la marche ou le yoga. Les exercices à haute intensité sont à éviter, car ils peuvent détourner l'énergie nécessaire au processus de détoxification. Accordez à votre corps l'opportunité de se concentrer sur son équilibre interne.

7. Se faire accompagner ou rejoindre un groupe

Si vous jeûnez pour la première fois, sollicitez l'accompagnement d'un professionnel (naturopathe, nutritionniste ou médecin spécialisé). Ils sauront vous orienter et identifier les contre-indications éventuelles. Intégrer un groupe de jeûneurs peut également être une excellente source de motivation et de soutien.

8. Beaucoup de douceur et d'amour pour soi

Le jeûne est une période propice pour pratiquer l'autocompassion. Soyez bienveillant envers vous-même. Accordez-vous des moments de calme, pratiquez la méditation, et écoutez les signaux de votre corps. Ne vous mettez pas de pression pour atteindre des résultats immédiats.

9. Limiter les produits cosmétiques

Pendant le jeûne, réduisez l'utilisation de produits cosmétiques "toxiques". Préférez des soins naturels qui n'entravent pas la respiration de votre peau. Votre corps étant en phase d'élimination, il est préférable de laisser votre peau libre de toute obstruction.

10. Une bonne reprise alimentaire

La fin du jeûne est une étape cruciale. Réintroduisez progressivement des aliments légers

et faciles à digérer, comme les jus de légumes ou les soupes. Évitez les aliments gras, riches en protéines ou difficiles à digérer. Prenez le temps de savourer chaque bouchée et d'écouter vos sensations de satiété.

journaldesappelsdoffres@yahoo.fr / journaldesappelsdoffres@gmail.com

N° de compte B.I.G : 004 000 1571000601 67

J.A.O - N° 253/PR/TPI/K/C/2011 - BP/ 4034 Conakry / Quartier Sandervalia

ADMINISTRATEUR GENERAL:

Directeur de Publication

Ahmed Chamsoudine Cherif

664 23 78 73 / 655 23 78 73 / 628 23 78 73

RESP. COMMERCIAL ET LOGISTIQUE:

Mory Koné

611 33 17 45

Administrateurs

Alpha S Bah Fisher: 666 35 64 42

Responsable ventes et abonnements

Aissatou Barry: 622 20 01 69

Impression: Vision 2000 Communication Plus

COMPTABILITÉ & FINANCE:

Mohamed Maciré Conté

621 35 93 03 / 666 32 58 76

MONTAGE /GRAPHISME/INFOS

Fodé Abdoulaye Camara

Aka Moriah

664 932 996 / 625 242 334

cfodeabdoulaye@gmail.com

fodeabdoulayec07@gmail.com

SA CAR
FRI CAR S.A

Société

Africaine

de Courtage d'Assurances et de
Réassurances

Member of the GIB Africa Alliance

Votre Assureur conseil en toutes branches
COURTAGE, SERVICING BROKER ET AUDIT
D'ASSURANCES

Email : safricar@yahoo.fr , Site : www.safricar.com

Contact : 628 13 29 91 / 664 22 62 56 / 664 46 36 46

Almamy, Commune de Kaloum Immeuble FMR "AIR WELL"

CONFIEZ NOUS VOS ASSURANCES ET DORMEZ SUR LES DEUX OREILLES



REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail – Justice – Solidarité
MINISTERE DE LA PECHE ET DE L'ECONOMIE MARITIME

Projet KOUNKI : Résilience Climatique, Pêche et Aquaculture

Don TFC08248, Crédits IDA 7823-GN, 7824-GN, 7825-GN et
AFD N°CGN1377 02 Y



AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET N°002/KOUNKI/2025
SERVICES DE CONSULTANTS POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR L'ELBORATION DU
MANUEL D'EXECUTION, DE SUIVI ÉVALUATION ET DES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES ET FINAN-
CIÈRES DU PROJET.

Date de début : 23 Février 2026

Date limite : 10 Mars 2026

1. Introduction

1. Contexte et justification

Le secteur de la pêche en Guinée joue un rôle primordial pour la sécurité alimentaire, l'amélioration des moyens de subsistance, l'emploi et la croissance économique. Une rationalisation de la gestion des pêches s'est opérée au cours de la dernière décennie, notamment à travers la Composante Guinée du Programme Régional des Pêches en Afrique de l'Ouest (PRAO) sur financement de la Banque mondiale. Malgré des importantes avancées, le secteur halieutique est encore confronté à de nombreux défis, pour y faire face le gouvernement guinéen, sur la base de l'évaluation du secteur, a adopté en 2022 un ambitieux Plan stratégique halieutique à moyen terme 2023-2027 et besoins en investissement, ayant comme objectifs : (i) l'amélioration de la gouvernance ; (ii) l'amélioration de la contribution du secteur de la pêche et de l'aquaculture à la sécurité alimentaire ; et (iii) le renforcement de la résilience des écosystèmes marins et côtiers en tant qu'instruments contribuant à la durabilité des ressources halieutiques. Le Projet Kounki : Pêche et aquaculture doit permettre de financer le renforcement de la gestion des pêcheries maritimes et continentales, la promotion d'alternatives à la pêche avec le développement de l'aquaculture, l'amélioration des chaînes de valeurs du secteur halieutique et l'appui à des activités complémentaires génératrices de revenus pour les communautés côtières.

L'objectif de développement du Projet est de renforcer la résilience climatique de certaines communautés de pêche et d'aquaculture dans les zones cibles et d'améliorer la production durable de poisson et le développement de certaines chaînes de valeur. D'un cout total de 128 millions de dollars US, le projet sera exécuté sur 6 ans. Il sera co-financé par la Banque mondiale (pour 100 millions de dollars), l'AFD (pour 20 millions d'euros de prêt) et le fonds fiduciaire PROBLUE (pour 5 millions de dollars). Le projet est structuré autour de 3 composantes techniques complémentaires et une composante de gestion de projet :

- Composante 1 : Renforcement de la gestion durable, résiliente au climat et communautaires des pêches.
- Composante 2 : Renforcement des chaînes de valeurs sélectionnées
- Composante 3 : Renforcement de la résilience et de la capacité d'adaptation des communautés ciblées
- Composante 4 : Gestion du Projet.

Les présents Termes de références sont préparés en vue du recrutement d'un consultant pour l'élaboration du manuel de mise en œuvre du projet.

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités préparatoires du Projet, la Guinée a sollicité, auprès de la Banque mondiale, une Avance de Préparation du Projet (PPA). Une partie de cette avance doit financer l'élaboration du manuel d'exécution, de suivi évaluation et des procédures administratives et financières dudit Projet.

C'est dans cette perspective que les présents Termes de Référence (TDR) sont élaborés pour définir le contenu de la mission, ainsi que le profil du cabinet qui sera recruté.

2. Objectif général de la mission

L'objectif de la mission est de préparer un Manuel d'Exécution, de Suivi Evaluation et de procédures administratives, financières et comptables du Projet KOUNKI nécessaire pour sa mise en vigueur et adapté pour sa mise en œuvre. Le Manuel spécifiera les modalités relatives à la bonne exécution du Projet, tant sur le plan administratif, du personnel, de la passation de marchés, de la gestion financière, et du suivi-évaluation des activités. De manière spécifique, le manuel doit :

- i. Présenter les objectifs, les résultats attendus et les composantes du Projet ;
- ii. Présenter le cadre institutionnel de pilotage et de gestion du Projet ;
- iii. Définir les responsabilités, les modalités d'exécution et de suivi du Projet ;
- iv. Fournir des documents types d'exécution du Projet le cas échéant ;
- v. Définir les procédures administratives, comptables et financières à utiliser dans la mise en œuvre du Projet ;
- vi. Établir les modèles de rapports comptables et financiers.

Il est attendu du cabinet la formation du personnel de l'Equipe de Mise en Œuvre du Projet (EMP) et des personnels du Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime et des Agences (ANAG, CNSP, CNSHB, ONSPA, CFPM, OGPNRF, FGPE), impliqués

dans la mise en œuvre du projet, à l'utilisation du manuel. Il est également attendu la proposition de méthodes et procédures pour rendre l'Equipe de Mise en Œuvre du Projet efficacement opérationnelle.

3. Contenu du manuel et tâches du consultant

Le manuel de procédures devra décrire le fonctionnement administratif des entités impliquées dans la mise en œuvre du projet, notamment l'Equipe de Mise en Œuvre du Projet. Les aspects relatifs à l'élaboration du budget, la circulation de l'information au sein de du MPEM et des agences impliquées dans la mise en œuvre du projet, l'exécution des dépenses, les rapports financiers, les justificatifs des transactions, la présentation des comptes seront couverts dans le manuel de procédures. Sans être limitatifs, les modules ci-après seront détaillés dans le manuel :

- (i) Module administratif, (ii) passation de marchés, (iii) cadre et comptes comptables, (iv) schéma de comptabilisation, (v) gestion du compte désigné, de la trésorerie et transferts de fonds sur le terrain, (vi) mission et gestion du carburant, (vii) gestion des immobilisations (viii) rapports financiers, (ix) gestion budgétaire et comptable (x) Audit interne et externe, Rapport suivi financier, (xi) suivi évaluation, (xii) module de décaissement

Le manuel comprendra des schémas et organigrammes pour faciliter la compréhension des procédures d'exécution du projet.

Le manuel devra comporter les sections suivantes :

- a. Description du projet

Le consultant fera une description détaillée du projet, sur la base des informations présentées dans le Document d'évaluation du Projet (PAD), notamment :

- Le contexte national et sectoriel ainsi que l'objectif de développement du projet, les principales activités et les bénéficiaires ;
- Le détail des composantes et le financement associé ;
- Les emplacements des projets/sites de terrain et la durée.

- b. Cadre de mise en œuvre du projet

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, le consultant :

- Présentera les organismes/intervenants/participants et leurs rôles dans le projet. En plus des informations du Document d'évaluation du Projet, il faudra insister sur la mise en œuvre à l'échelle locale (par exemple : quelles administrations locales participent et comment, y a-t-il des permis autorisations etc à rechercher auprès des autorités locales etc., quel est le rôle des ONG locales) ;
- Énoncera les modalités de gouvernance, en particulier la prise de décisions (p. ex., rôles et fonctions de l'EMP) ainsi que les mécanismes de coordination (p. ex., comité de pilotage et comités techniques). Il faudra en particulier élaborer, par rapport au Document d'évaluation du Projet, sur la liste des membres du CoPil et des Comités Techniques, les détails de leur fonctionnement, les dates de leurs réunions pour être en phase avec les exigences du reporting de la Banque etc. C'est là aussi qu'est détaillée l'EMP, et les rôles et responsabilités (avec TdR en annexe) des personnels et consultants ;
- Inclura, sans préjudice aux autres sections du Manuel, des lignes directrices détaillées relatives à : (i) la mise en œuvre des mesures de contrôles et surveillance dans le cadre du Projet (dans le domaine de la pêche et des aires marines protégées), y compris les exigences de formation des membres des patrouilles sur les mesures de sauvegarde pour l'exercice de la force et pour protéger les droits des contrevenants; et (ii) la collecte, la gestion et la protection des données à caractère personnel collectées dans le cadre du Projet en étroite collaboration avec l'autorité de protection des données du Bénéficiaire, afin d'assurer le respect du cadre juridique et réglementaire applicable, la conception de mesures de cybersécurité appropriées pour les contrôles de protection et de partage des données, et le fonctionnement de systèmes efficaces de gestion des réclamations liées aux données collectées.

- c. Planification, gestion administrative, financière et comptable

Dans le cadre de la planification et de la gestion administrative, financière et comptable du projet, le consultant :

- Discutera des modalités d'élaboration de l'exercice annuel de planification et de

budgétisation (ainsi que du programme de formation annuel) ;

- Présentera la gestion financière et les modalités de décaissement, y compris les rapports et la vérification ;
- Déterminera les tâches et les responsabilités des principaux intervenants (p. ex., comptable).
- Fera la description des procédures : cette partie doit être la plus opérationnelle possible et permettre d'identifier les tâches des différents acteurs des projets afin d'assurer une coordination efficace (budget, trésorerie, gestion du carburant, reporting etc.)
- Elaborer un dispositif de suivi des véhicules et des missions
- En matière de gestion administrative:
 - la gestion des ressources humaines (paie, la gestion des congés, formation, etc...),
 - la gestion du courrier, gestion des missions, etc...).
 - La gestion des immobilisations
- En matière de gestion comptable et financière :
 - l'élaboration, l'exécution, le suivi et l'analyse du budget,
 - la comptabilité matière (gestion des immobilisations, gestion des stocks, procédures d'inventaire, gestion du carburant),
 - la trésorerie (banque, caisse, les demandes de décaissement),
 - la comptabilisation et le Reporting (Etats financiers annuels, rapports intermédiaires financiers non audités ...),
- le système informatisé et intégré de gestion financière et comptable qui sera prochainement installé dans l'Unité de gestion du projet et le plan de comptes de la comptabilité générale ;
- la codification analytique et budgétaire ;
- les principes comptables répondant aux normes internationales ;
- les principaux schémas de comptabilisation des opérations ;
- les modèles des documents de synthèse des opérations ;
- le système d'archivage.

• La capitalisation du Fonds de Garantie de Prêts aux Entreprises (FGPE)
Le Cabinet doit (i) proposer une articulation claire entre le manuel de procédure du Projet et le manuel de procédures du FGPE compatible avec les accords de financements et (ii) revoir et proposer des amendements au manuel de procédure du FGPE pour qu'il soit compatible avec les exigences du Projet Kounki.

- En matière d'audit :
 - Description du dispositif de contrôle en place (interne et externe)
 - Préparation des missions (Exigences générales pour les auditeurs externe, Termes de Référence de l'audit, etc.)
 - Conduite des missions

d. Passation des marchés

Pour la passation des marchés, le consultant :

- Rappellera les principes de passation des marchés et les règles opérationnelles pertinentes (p. ex., le Cadre de la Banque mondiale) ;
- Détaillera les arrangements et les procédures par catégories (c.-à-d. biens, travaux, etc.), de la préparation des spécifications techniques et des TdR à l'administration et à la clôture des contrats ;
- Déterminera les tâches et les responsabilités des principaux intervenants (p. ex., spécialiste en passation des marchés, commission des marchés, signataire des contrats etc.).

e. Cadre environnemental et social

Dans le cadre environnemental et social du projet, le consultant devra, sur la base des documents ESF préparés :

Rappeler les principes des sauvegardes environnementale et sociale et les règles opérationnelles pertinentes (p. ex., le cadre environnemental et social) ;

- Définir le processus d'élaboration des instruments de sauvegardes environnementale et sociale requis sur la base des orientations fournies dans le Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) ;
- Détailler les procédures de sélection des sites et les implications environnementales et sociales ;
- Détailler les modalités et des procédures de suivi et d'évaluation (rapport trimestriel, rapport d'accident) ;
- Identifier les besoins de renforcement des capacités pour gérer les exigences environnementales et sociales du projet ;
- Déterminer les tâches et les responsabilités des principales parties prenantes (p. ex., spécialistes de l'environnement et des affaires sociales, examen et autorisation du côté national et de la Banque mondiale).

f. Mécanisme de recours en cas de règlement des griefs

Le mécanisme de recours en cas de règlement des griefs va permettre de :

- Définir la portée et l'objectif du plan de gestion des griefs ;
- Donner les détails sur les arrangements et les procédures (p. ex., canaux de réception des plaintes, façon dont chacune d'entre elles est traitée ou remontée, etc.).

Le Consultant pourra reprendre les détails tels qu'exposés dans le Plan de mobilisation

des parties prenantes (PMPP).

- g. Communication et engagement des parties prenantes

Dans ce cadre, et en particulier sur la base du PMPP et des stratégies/plans de communication préparés, le consultant devra :

- Préparer le plan de communication et le rapport d'activité régulier ;
 - Définir comment la formation, les ateliers/conférences, la présence sur le Web et les médias sociaux seront organisés ;
 - Élaborer le plan d'engagement des citoyens ;
 - Définir les rôles et responsabilités du spécialiste en communication.
- h. Suivi et évaluation
- Le consultant devra définir :
 - Le cadre de suivi et d'évaluation ;
 - Le cadre de résultats du projet, y compris les définitions et les méthodologies de mesure, les responsabilités de collecte des données et la périodicité ;
 - Un mapping des activités du projet et des indicateurs pour que chaque Ministère/Direction/Agence sache clairement la contribution des activités sous leur contrôle à un indicateur précis et tiennent les informations disponibles à disposition ;
 - Un calendrier de récolte des données et de mise à jour du rapport d'activité semestriel ;
 - Les rapports d'avancement du projet (rapports d'étape semestriels, revue à mi-parcours, aide-mémoire, achèvement de la mise en œuvre et rapport sur les résultats) ;
 - Les délais de soumission des rapports.

i. Annexes

Les documents annexés sont ci-dessous énumérés :

- la carte des zones du projet ;
- les équipes de mise en œuvre de projets (MPEM, EMP, agences partenaires, etc) ;
- les termes de référence du personnel à recruter ;
- le plan de travail des activités à mettre en œuvre durant les 18 premiers mois et budget ;
- le modèle de calendrier de formation annuel ;
- le modèle pour les documents ESF, selon les besoins ;
- les modèles de documents de gestion des griefs ;
- la table des matières du rapport d'activité trimestriel, avec les responsables de préparation (EMP MPEM).
- L'accord de financement

Pour mener à bien sa mission, le consultant :

- Travaillera en étroite collaboration avec les structures impliquées dans la mise en œuvre du Projet au niveau du Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime, mais également des autres entités bénéficiaires (ANAG, CNSP, CNSHB, ONSPA, CFPM, OGP NRF, FGPE) ;
- Prendra connaissance des documents techniques de préparation du Projet existant tels que le Document d'évaluation de projet (PAD), le Costab et les Aide-mémoires de mission de la Banque mondiale ;
- Prendra en considération les dispositions particulières de la Banque mondiale (gestion financière, passation des marchés et décaissement) et consultera l'équipe de la Banque mondiale en charge de la préparation du projet ;
- Apportera un appui dans la revue des arrangements institutionnels du Projet ainsi que des procédures de gestion financière, de décaissement, de passation des marchés et de suivi-évaluation et apportera les précisions nécessaires dans le manuel concernant notamment les relations fonctionnelles ainsi que l'ancrage institutionnel du Projet et plus particulièrement :
 - Les arrangements institutionnels du projet, les mandats et responsabilité de chaque entité impliquée et leurs interactions dans la mise en œuvre du projet ;
 - Les activités éligibles au titre du Projet ;
 - Les bénéficiaires du projet et les modalités d'exécution des activités dont ils bénéficieront ;
 - Les procédures applicables en matière de passation des marchés ;
 - Les procédures administratives et financières de gestion des ressources du projet et d'exécution des dépenses ;
 - Les procédures de suivi-évaluation ;
 - Les modèles de formulaires techniques nécessaires pour l'exécution du projet.

4. Résultats attendus

Les livrables seront transmis au projet/MPEM suivant le calendrier suivant :

Livrables		Délais de soumission
1	Plan de mise en œuvre de la mission et Table des matières détaillée avec sources d'information identifiées et en particulier lesquelles manquent	Une (1) semaine à compter de la date de démarrage de la mission
2	Première version du Manuel pour la revue par le Projet/MPEM	Quatre (4) semaines à compter de la date de démarrage de la mission
3	Deuxième version du Manuel, intégrant les commentaires du Projet/MPEM, pour la revue par la Banque mondiale	Six (6) semaines à compter de la date de démarrage de la mission
4	Version finale du Manuel intégrant l'ensemble des commentaires du Projet/MPEM et de la BM	Huit (8) semaines à compter de la date de démarrage de la mission

Pour chacun des livrables ci-dessus visé, le rapport provisoire devra être déposé en version numérique (Word) en vue de sa revue et validation par le client et la Banque mondiale.

Le rapport final, intégrant les observations du client et de la Banque mondiale, sera déposé en 20 exemplaires papier au projet/MPEM, en plus de la version numérique en format Word.

La langue de travail pour la réalisation de la présente mission est le français.

5. Obligation du maître d'ouvrage

Le Maître d'Ouvrage facilitera l'obtention de tous les documents techniques et administratifs existants et nécessaires à la réalisation de la mission du cabinet. L'utilisation de ces documents devra rester confidentielle et strictement réservée au cadre de l'étude.

6. Profil du consultant

Le Consultant sera un cabinet ayant au moins dix (10) années d'expérience en matière de gestion administrative et financière, d'audit et d'élaboration de manuels d'exécution, de suivi évaluation et de procédures administratives et financières pour des projets financés par la Banque mondiale.

Il a conduit au moins trois (3) missions similaires dont un sur des projets lié à la pêche, l'aquaculture ou l'économie bleu serait un atout.

Il doit avoir d'excellentes connaissances sur :

- Le système de gestion financière et comptable de la Banque mondiale et l'Agence Française de développement (AFD);
- Le système budgétaire et financier ;
- L'organisation de la gestion financière et comptable en général ;
- Le contrôle, suivi et évaluation de la gestion financière et d'exécution budgétaire ;
- Les règles de passation des marchés des bailleurs de fonds internationaux en particulier de la Banque mondiale et de l'Agence Française de Développement (AFD);
- Expérience multi bailleurs
- une connaissance approfondies des règles de gestion environnementale, telles que conçues par la Banque mondiale ;
- Une expérience dans le domaine du secteur de l'administration guinéenne sera un atout.
- Des compétences en informatique (MS office, MS Word, MS Excel, Power Point, Internet, E-mail, etc.) sont requises, une expérience de l'établissement et de la maintenance de bases de données sera un avantage.
- Une maîtrise du français écrit et parlé.
- Le personnel clé, au nombre de trois (3) experts au minimum :
- Un (01) expert-comptable diplômé, (1) Spécialiste en gestion financière et comptable ayant au moins 10 ans l'expérience pertinente pour la mission ;
- Un (1) Spécialiste en passation des marchés ayant au moins 5 ans d'expérience pertinente pour la mission ayant une bonne connaissance du nouveau cadre de passation de marchés de la Banque mondiale ;
- Un (1) Spécialiste en Suivi Évaluation de projet de développement ayant au moins 5 ans d'expérience pertinente pour la mission.

7. Calendrier et durée de la mission

Le temps d'intervention de l'ensemble des Experts/personnels clés du consultant, y compris les ateliers de validation et de formation, est estimé à 45 jours dont 30 jours pour la rédaction du manuel et 15 jours pour les ateliers de validation et la formation (non compris les délais d'approbation des différents rapports).

8. Methode de selection du Consultant

Le consultant/cabinet sera recruté suivant la méthode de sélection fondée sur les Qualifications du Consultants (SQC) telle que décrites dans le Règlement de Passation des Marchés de l'édition 20205.

9. Date limite et lieu de remise des candidatures :

Les candidatures doivent être rédigées dans la langue française et adressées à Monsieur le Coordinateur du Projet Kounki et déposées au siège du projet Kounki sis à l'immeuble Béréte au 6 -ème étage quartier minière, Commune de Dixinn, Téléphone:(+224) 622 53 22 10 /622 47 42 18 ou par mail : projetkounki@gmail.com/ spmprojetkounki@gmail.com au plus tard le 10 Mars 2026 à 10 heures GMT avec la mention en objet « LE RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR L'ELABORATION DU MANUEL D'EXÉCUTION, DE SUIVI ÉVALUATION ET DES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES DU PROJET ».

Le Coordonnateur



Yousouf Hawa CAMARA



Conakry le .. 24 FEB 2026

Section O. Avis d'Appel d'Offres Ouvert (AAON) L'achat d'un véhicule sorti d'usine tout terrain et un Pick Up double cabine tout terrain au compte du Ministère des Mines et de la Géologie. AOO N° :003/MMG/FIM/DG/DGA/2025 (Relance)

Le Fonds d'investissement Minier (FIM) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget exercice 2026, des fonds afin de financer ses activités, pour l'achat d'un véhicule tout terrain sorti d'usine et un Pick Up double cabine tout terrain sorti d'usine au compte dudit département. Les fournitures seront exécutées dans un délai de livraison de soixante (60) jours.

Le Fonds d'investissement Minier (FIM) sollicite des offres sous plis fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la fourniture des véhicules (voire dossier d'appel d'offres)

La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des marchés publics, concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Cellule de Passation des Marchés Publics du Fonds d'investissement Minier (FIM) au 7ème étage de l'immeuble des Impôts Tel: (+224) 629 00 02 44 ; E-mail : felixprosperes@gmail.com et prendre connaissance des documents d'appel d'offres de 08h30 mn à 17h 00 mn. Les exigences en matière de qualifications, voir le dossier d'appel d'offres.

Les fournisseurs peuvent obtenir un dossier d'appel d'offres complet contre paiement non remboursable deux millions de francs guinéens (2 000 000 GNF). La méthode de paiement sera conformément au décret N°2304/MEF/MB/SGG en date du 07 Août 2020 portant modalités de paiement de la redevance et de la cote part des produits de vente des DAO.

- 20% du montant seront versé à l'autorité contractante;
- 50% au compte N°4 I II071 du receveur central du trésor public à la BCRG
- 30% au compte de l'ARMP N°201100407 a la BCRG.

Le document d'appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés. Les offres devront être rédigées en langue française et déposées en quatre (4) exemplaires dont un (1) original, trois (3) copies et une version électronique sur clé USB à l'adresse ci-après: Bureau de la Cellule de Passation des Marchés Publics (CPMP) du Fonds d'investissement Minier (FIM) au 7ème étage de l'immeuble des Impôts au plus tard le 12 Mars 2026 à 9h00 mn. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés. Les offres seront ouvertes en présence d'un observateur indépendant de l'Autorité de Régulation des marchés Publics (ARMP), d'un membre de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP) et les représentants des fournisseurs qui désirent participer à l'ouverture des plis à la salle de réunion, le 12 Mars 2026 à 10h 00 mn. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de Cinquante-cinq millions de francs guinéens (55 0000 000 GNF). Cette garantie demeure valide pendant trente (30) jours après l'expiration de la durée de validité de l'offre.

Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de 0,6% du montant hors taxe du marché à verser sur le compte de l'ARMP et il sera pris en compte des frais d'immatriculation contrat fixés à 0,3% du montant hors taxes. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de cent-v (120) jours à compter de la date limite de soumission.



KOULIBALY CAMARA



REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail – Justice – Solidarité
MINISTERE DE LA PECHE ET DE L'ECONOMIE MARITIME

Projet KOUNKI : Résilience Climatique, Pêche et Aquaculture

Don TFC08248, Crédits IDA 7823-GN, 7824-GN, 7825-GN et
AFD N°CGN1377 02 Y



AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET N°001/KOUNKI/2025
SERVICES DE CONSULTANTS POUR LE RECRUTEMENT D'UN ANALYSTE EN PASSATION DES
MARCHES DU PROJET.

Date de début : 23 Février 2026

Date limite : 09 Mars 2026

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le secteur de la pêche en Guinée joue un rôle primordial pour la sécurité alimentaire, l'amélioration des moyens de subsistance, l'emploi et la croissance économique. Une rationalisation de la gestion des pêches s'est opérée au cours de la dernière décennie.

Malgré des importantes avancées, le secteur halieutique est encore confronté à de nombreux défis, pour y faire face le gouvernement guinéen, sur la base de l'évaluation du secteur, a adopté en 2022 une stratégie halieutique ambitieuse et un plan d'investissement associé pour 2023-2027 ayant comme objectifs : (i) l'amélioration de la gouvernance ; (ii) l'amélioration de la contribution du secteur de la pêche et de l'aquaculture à la sécurité alimentaire ; et (iii) le renforcement de la résilience des écosystèmes marins et côtiers en tant qu'instruments contribuant à la durabilité des ressources halieutiques.

Le projet KOUNKI doit permettre de financer le renforcement de la gestion des pêcheries maritimes et continentales, la promotion d'alternatives à la pêche avec le développement de l'aquaculture, l'amélioration des chaînes de valeurs du secteur halieutique et l'appui à des activités complémentaires génératrices de revenus pour les communautés côtières.

Il est proposé que le projet soit structuré autour de 4 composantes : C1 – Renforcement de la gestion durable, résiliente et communautaire des pêches ; C2 – Renforcement des chaînes de valeurs sélectionnées et amélioration des produits de la pêche ; C3 – Renforcement des opportunités économiques et des moyens de subsistances des communautés ciblées ; C4 - Gestion de Projet.

Composante 1 – Renforcement de la gestion durable, résiliente et communautaire des pêches

Sous-composante 1.1. Renforcement de la gouvernance des pêches. Cette sous-composante doit permettre de mettre à l'échelle les initiatives de gestion communautaire des pêches et de consolider les acquis de la Composante Guinée du PRAO dans la gestion du secteur des pêches à travers le renforcement du processus de préparation des plans de gestion des pêcheries, des systèmes d'immatriculation et de licences, le suivi, le contrôle, la surveillance, et la transparence dans le secteur des pêches.

Sous-composante 1.2. Appui à la recherche et aux innovations pour renforcer la résilience du secteur des pêches face aux changements climatiques.

Le changement climatique va avoir un impact croissant sur le secteur des pêches et de l'aquaculture en Guinée. Dans le cadre d'un scénario à fortes émissions de CO2, il est estimé que les captures de pêche en Afrique de l'Ouest pourraient diminuer de 26 % d'ici 2050, les changements de température et d'acidité des océans affectant les stocks de poissons, leur distribution et leurs schémas de reproduction. Par ailleurs, les communautés seront confrontées à des risques climatiques accrus (e.g. érosion côtière, submersion marine, sécheresse). Il est essentiel d'accompagner l'adaptation du secteur halieutique et des communautés face à ces changements.

Composante 2 – Renforcement de la productivité du secteur halieutique

Sous composante 2.1. Renforcement des chaînes de valeurs (pêcheries) sélectionnées et amélioration qualitative des produits halieutiques. Cette composante vise à augmenter la quantité de produits de la pêche et de l'aquaculture produits de manière durable grâce à la construction d'infrastructures clés et à un soutien technique et opérationnel.

Sous-composante 2.2. Professionnalisation du secteur aquacole. La sécurité alimentaire et l'emploi sont des priorités du gouvernement guinéen, comme en témoignent le Programme Intérimaire de la Transition (juin 2022) et la stratégie halieutique 2023-2027 récemment approuvés. Dans un contexte de changement climatique et de forte croissance démographique, le développement de l'aquaculture est l'une des priorités du gouvernement pour assurer la sécurité alimentaire du pays. Une Agence Nationale de l'Aquaculture en Guinée (ANAG) a été créée en 2018 avec un plan stratégique pour le développement durable de l'aquaculture à l'horizon 2040, et un plan d'action quinquennal 2023-2027. Les parties prenantes publiques et privées souhaitent une augmentation à moyen terme de la production piscicole continentale, afin de limiter les importations actuelles de poisson congelé. L'une des voies majeures est celle de l'intensification de la production piscicole continentale. La conduite de cette intensifi-

cation nécessite un dispositif d'accompagnement.

Composante 3 – Renforcement des opportunités économiques et des moyens de subsistances des communautés ciblées

Sous-composante 3.1. Mécanisme d'appui aux investissements dans la pêche et l'aquaculture. La majorité des opérateurs des communautés rurales dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture ne sont pas en mesure de fournir des garanties leur permettant de bénéficier de crédits accordés par des institutions financières formelles. Par ailleurs, ils opèrent dans des zones reculées où il est difficile d'avoir accès aux services bancaires et de crédit courant. Pour améliorer l'accès au financement des opérateurs ruraux, cette sous-composante soutiendra la mise en place d'un mécanisme de garantie partielle du portefeuille de crédit pour la pêche et l'aquaculture au sein du Fonds de garantie des PME de Guinée (FGPE) avec une dotation en capital pour le guichet dédié et une assistance technique au FGPE (spécificité sectorielle, audits financiers et techniques, renforcement de capacité en informatique et cadre environnemental et social), et aux institutions financières participantes pour analyser et gérer les prêts et commercialiser de nouveaux produits adaptés aux secteurs ciblés. Les femmes entrepreneurs ont un accès limité au financement, et cette inégalité sera adressée en soutenant les PME féminines par le financement de projets et de services techniques pour démarrer ou développer leurs entreprises (par exemple, un coaching ciblé en matière d'affaires et de leadership).

1. Sous-composante 3.2. Investissements sociaux. Cette sous-composante appuiera la mise en place d'activités génératrices de revenus pour la diversification des moyens de subsistance des communautés ciblées (par exemple, la production de miel, la création de pépinières pour la plantation de forêts/la production de bois de chauffage, le recyclage des déchets plastiques, le compostage des déchets organiques, le maraîchage).

Composante 4 – Coordination et Gestion de Projet

Cette composante du projet doit permettre de renforcer ou de mettre en place les arrangements institutionnels et d'opérationnaliser les dispositifs de gestion des différentes composantes du projet au sein du MPEM. Il est actuellement proposé la mise en place d'une UGP, d'un Comité Technique pour le suivi régulier des activités du Projet et d'un Comité de Pilotage pour la validation et l'évaluation de la mise en œuvre des Plans de Travail Budgétisés Annuels.

Le Gouvernement de la République de Guinée a reçu un Don et un Crédit de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour couvrir le coût du Projet Kounki en Guinée et à l'intention d'utiliser une partie de ce Crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat de Recrutement d'un Responsable Administratif et Financier et Spécialiste de Passation des Marchés au compte du Projet de Résilience Climatique, Pêche et Aquaculture (KOUNKI – Guinée).

2. Tâches et responsabilités :

Sous l'autorité du Coordonnateur du Projet et la supervision du Spécialiste en passation des marchés, l'Analyste en passation des marchés aura pour principale mission d'assurer l'administration et la gestion des passations de marchés, suivant le système de passation des marchés applicable et les autres dispositions décrits dans les Accords de financement, avec la Banque Mondiale, en matière de passation des marchés.

Pour remplir sa mission, l'Analyste en passation des marchés doit, en collaboration avec le Spécialiste en passation des marchés, accomplir diverses tâches (liste non exhaustive) dans le respect des lois et règlements en vigueur :

- a. En ce qui concerne la Programmation
 - Actualiser les plans de passation des marchés initiaux et les tenir à jour systématiquement à travers « STEP », suivant l'avancement du processus de mise en œuvre du projet et les changements éventuels au niveau des activités du projet ;
 - Mettre en œuvre les plans de passation des marchés, et s'assurer du respect des calendriers établis des activités ;
 - Le plan de passation de marchés doit comporter, entre autres, une description succincte des activités, les montants estimatifs, les méthodes de passation, les types de revues, les calendriers prévisionnels conformément aux termes de l'Accord de Financement.
- b. En ce qui concerne la préparation des documents d'appels d'offres :
 - Elaborer les dossiers d'appels d'offres et les demandes de propositions ;

- Préparer et/ou superviser la préparation des dossiers de présélection d'appels d'offres de travaux et fournitures et demandes de propositions ;
- S'assurer que les dossiers ont reçu les approbations nécessaires (au niveau national et auprès des bailleurs de fonds) selon les seuils convenus dans l'accord de Don/Prêt ;
- Assurer le lancement des appels d'offres et des consultations suivant les normes et les délais requis ;
- Analyser et répondre aux demandes d'éclaircissement pendant la période de soumission ;
- Appuyer et superviser la personne chargée d'enregistrement des offres reçues avant la date et heure limite de remise des offres et tenir un cahier d'enregistrement des offres ;
- Participer aux différentes séances d'ouverture des offres/propositions, aux séances d'évaluation, de négociations et d'attributions des marchés ;
- Élaborer tous les documents résultant des évaluations des offres/propositions, et les présenter au SPM pour revue et aux instances concernées pour approbation et validation ;
- Veiller à l'établissement des rapports d'évaluation des offres et s'assurer que ceux-ci reçoivent les approbations nécessaires ;
- Préparer les marchés et veiller à ce qu'ils soient approuvés, signés, visés et notifiés selon le manuel de procédures et dans les meilleurs délais ;
- S'assurer que les soumissionnaires non retenus, reçoivent les informations nécessaires ainsi que leurs cautions de soumission aussitôt après la décision d'attribution des marchés ;
- Assurer la publicité et la divulgation de toutes les étapes du processus de passation des marchés, conformément à la législation en vigueur et au manuel de procédures
- Elaborer les modèles de contrats à passer avec les différents intervenants, et tout type de contrat prévu par le projet.

c. En ce qui concerne le suivi de l'exécution des marchés

- Suivre l'exécution et la gestion des différents contrats et marchés (transmission des marchés signés aux entités concernées, tenue de la fiche de suivi et des registres des marchés), et appuyer chaque responsable dans la gestion des contrats qui le concernent ;
- Organiser les commissions de réception des travaux, et s'assurer que tous les documents nécessaires soient établis en vue de cette réception et que les dispositions contractuelles soient correctement suivies ;
- Organiser les commissions de réception des fournitures et s'assurer que ces derniers soient conformes aux dispositions des marchés (quantité, qualité, spécifications techniques et délai de livraison) ; et établir par la suite les procès-verbaux de réception des fournitures ;
- Prendre toutes les dispositions pour que les biens et services soient livrés et entreposés en sûreté aux endroits et dates précises ;
- Suivre la réception des prestations et des fournitures ;
- Gérer les différentes cautions et retenues et procéder à leur restitution auprès des attributaires des marchés après l'exécution du contrat (provisoire et définitive).

d. En ce qui concerne le respect des accords avec la Banque Mondiale

- Veiller à ce que toutes les procédures décrites dans les Accords avec la Banque Mondiale et les procédures nationales soient respectées à tous les stades des acquisitions de biens, de travaux et de services ;
- Veiller à une utilisation optimale des ressources à travers tout le cycle de passation des marchés ;
- Classer et archiver les dossiers de passation de marchés, en vue des missions de supervision de la Banque Mondiale et des audits.

e. Recevabilité

- Établir les rapports périodiques trimestriels de passation des marchés ;
- Organiser et animer les séances de présentation trimestrielles du rapport de passation des marchés devant les parties prenantes du projet, en séance plénière ;

f. Assistance aux parties prenantes.

- Gestion des contrats des consultants et contrôle du respect des termes de références avant tout paiement (Rapport mensuel, Renouvellement ou avenant des contrats du projet) ;
- Encadrement, renforcement de capacités des parties prenantes du projet en matière de passation des marchés, en particulier les structures bénéficiaires ;
- Toute autre tâche ou devoir dans le domaine de ses compétences qui peuvent lui être assignés par le Coordonnateur du projet et conformément au Manuel de procédures.

3. Qualifications :

Le candidat doit :

- Etre titulaire d'un diplôme (au moins BAC+4) en Economie, en Gestion, en Droit, en Administration Publique ou en Ingénierie ou tout autre domaine connexe. Une formation Spéciale en Procédures de Passation des Marchés (nationales et ou, celles des bailleurs de fonds du développement) serait un atout ;

- Avoir au moins cinq (05) années d'expériences professionnelles pertinentes en Passation des marchés et/ou Contrôle et suivi des travaux dans des projets/ programme de développement ou (i) Avoir occupé un poste similaire pour au moins trois (3) ans ou (ii) avoir occupé le poste d'Assistant en Passation des Marchés pour au moins cinq (5) ans dans un Projet de développement financé par la Banque mondiale, la Banque Africaine de Développement ou une autre institution multilatérale de développement similaire ;
- Avoir un esprit d'analyse et de synthèse, et une bonne capacité de communication (andragogie) et de rédaction ;
- Avoir une bonne connaissance du secteur de la pêche ;
- Avoir une bonne aptitude au travail d'équipe ;
- Avoir une capacité à travailler de manière autonome, avec une attitude responsable et flexible et à assumer la responsabilité de ses tâches ;
- Avoir une connaissance des procédures nationale de passation des marchés,
- Capacité à aborder constamment le travail avec énergie et ponctualité, ainsi qu'avec une attitude positive et constructive ;
- Être apte à travailler à un rythme soutenu et sous pression ;
- Être de bonne moralité, discret et discipliné
- Aptitude à utiliser les logiciels standards de Microsoft Office (Word, Excel, Power-Point etc...) ;
- La langue de travail et de communication est le français.

4. Evaluation des performances

Les performances de l'Analyste en passation des marchés seront évaluées annuellement par le Spécialiste en passation des marchés et le Coordonnateur, et les critères de performance suivants seront utilisés :

- Production régulière du Plan de Passation des Marchés du projet et de sa mise à jour dans STEP ;
- Mise à jour des informations requises sur les marchés/contrats dans STEP ;
- Maîtrise et le respect des procédures de passation des marchés de la Banque et des procédures nationales de passation des marchés ;
- Taux d'exécution du Plan de Passation des Marchés ;
- Respect des délais d'exécution du Plan de Passation des Marchés ;
- Production d'un rapport trimestriel d'activités de qualité : exhaustif, détaillé et basé sur des informations probantes, respect des délais ;
- Production de dossiers d'acquisitions et de sélection de consultants de qualité : choix adéquat de dossiers types, utilisation d'outils adaptés et en vigueur, aptitudes à prendre en compte les commentaires de l'IDA sur les dossiers ;
- Aptitudes à conseiller de façon efficace le projet : choix des directives/règlement adaptés, respect des procédures, recours à la bonne pratique et aux expériences ;
- Production et tenue à jour des fiches d'acquisition devant servir de support aux revues a posteriori des marchés (PPRs) passés qu'effectuera la Banque et aux missions d'audit ;
- Qualité de l'archivage des dossiers de passation des marchés ;

Les résultats de l'évaluation seront partagés avec le MPEM et la Banque mondiale.

5. Méthode de sélection :

Un Consultant sera sélectionné suivant la méthode de sélection de Consultants Individuels en accord avec les Procédures définies dans les Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale, édition courante ou dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de la Banque mondiale de septembre 2025.

6. Durée de la mission

Le contrat est d'une durée initiale d'un an, renouvelable après une évaluation annuelle satisfaisante réalisée par le Spécialiste Passation des Marchés et le Coordonnateur, avec une période probatoire de six mois la première année.

Le Contrat sera renouvelé chaque année en fonction des performances, de la nécessité de service, de la disponibilité de ressources et pour une période maximale n'excédant pas la durée du Projet

7. Lieu d'affectation

Le poste est basé à Conakry avec des déplacements dans les différentes zones d'intervention du Projet.

Les candidatures doivent être rédigées dans la langue française et adressées à Monsieur le Coordinateur du Projet Kounki et déposées au siège du projet Kounki sis à l'immeuble Béréte au 6 -ème étage quartier minière, Commune de Dixinn, Téléphone:(+224) 622 53 22 10 /622 47 42 18 ou par mail : projetkounki@gmail.com/ spmprojetkounki@gmail.com au plus tard le 09 Mars 2026 à 10 heures GMT avec la mention en objet « LE RECRUTEMENT D'UN ANALYSTE EN PASSATION DES MARCHES ».





REPUBLIQUE DE GUINEE
TRAVAIL – JUSTICE - SOLIDARITE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE



AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET
SERVICES DE CONSULTANT
N° : GN-PDACG-537658-CS-CQS

Pays : République de Guinée

Client : Ministère de L'Agriculture, représenté par le Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG)

Référence de l'accord de financement : IDA : Crédit N° : 6771-GN & Don N° : D713-GN

N° d'Identification du Programme : P164184

DEBUT : 26/02/2026

FIN : 13/03/2026

Dans le cadre du Partenariat Pays (CPP), la République de Guinée a bénéficié d'un financement de la Banque mondiale pour la mise en œuvre du Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG), entré en vigueur en 2021. Le projet vise à faciliter l'investissement privé et le développement de chaînes de valeur agricoles inclusives, notamment à travers un mécanisme de subventions à coûts partagés (Matching Grants) destiné à soutenir des promoteurs agricoles et agro-industriels.

À ce stade avancé de mise en œuvre, le PDACG bénéficie d'une extension de sa période d'exécution, accompagnée d'une enveloppe financière dédiée à de nouveaux bénéficiaires. Cette extension offre l'opportunité d'introduire, à titre pilote, un dispositif de digitalisation du mécanisme de Matching Grants, afin de renforcer la traçabilité des fonds, la transparence des opérations et la qualité du suivi et du reporting.

Le pilote s'inscrit dans un contexte caractérisé par :

- des délais de mise en œuvre fortement contraints ;
- des exigences fiduciaires élevées liées aux règles de la Banque mondiale ;
- la nécessité de capitaliser rapidement les enseignements du pilote en vue d'un passage à l'échelle dans une phase ultérieure du projet ou dans des dispositifs similaires.

Dans ce contexte, et en complément du pilote de digitalisation appliqué aux nouveaux bénéficiaires de l'extension, le projet envisage également une digitalisation ciblée de l'existant du mécanisme de Matching Grants, à des fins de capitalisation, de traçabilité fiduciaire et d'archivage structuré.

Cette démarche vise à structurer et sécuriser les données historiques disponibles (bénéficiaires, sous-projets, décaissements, justificatifs), sans remise en cause des modalités d'exécution déjà engagées, afin de faciliter :

- le reporting consolidé,
- les revues fiduciaires,
- et la capitalisation des acquis du PDACG en vue de projets futurs.

De ce qui précède, l'Unité de Coordination et d'Exécution du Projet (UCEP) se propose de recruter un consultant (Firme) pour procéder à la digitalisation des subventions à coûts partagés.

Le Ministère de L'Agriculture, représenté par le Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG) invite les firmes de consultants (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services. Les consultants intéressés doivent fournir en langue française les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- I- Expérience générale :
- Le Consultant devra justifier d'une expérience pertinente dans la conception, le développement ou l'opérationnalisation de dispositifs digitaux appliqués au financement agricole, à la mise en œuvre de projets agricoles ou à des mécanismes assimilés (subventions, matching grants, instruments hybrides), en particulier dans des contextes impliquant des exigences de traçabilité, de suivi et de reporting.

II- Expériences spécifiques :

- Il doit disposer d'une expérience d'au moins trois (3) années dans la construction et l'expérimentation de solutions innovantes permettant la digitalisation de dispositifs de financement agricole ou de projets agricoles mis en œuvre par des acteurs publics ou privés pourra être considérée comme suffisante.

Les agritech et fintech ayant développé des solutions innovantes permettant notamment :

- la digitalisation et la traçabilité de l'ensemble des flux financiers liés à des projets agricoles ;
- le suivi et la structuration des pratiques agricoles, des intrants, des performances de production et/ou des données climatiques ;
- l'appui à la mise en œuvre, au suivi et au reporting de projets agricoles pour des partenaires publics ou privés ;
- sont éligibles, y compris lorsqu'elles sont de création récente, dès lors que leurs solutions permettent de construire et d'expérimenter un pilote de digitalisation end-to-end du mécanisme de matching grants.
- Ils doivent démontrer une capacité à :

- structurer, consolider et sécuriser des données issues de dispositifs existants ou de projets déjà exécutés ;
 - assurer la traçabilité, l'archivage et l'exploitabilité des données financières, techniques et opérationnelles ;
 - respecter les exigences fiduciaires applicables aux projets financés par des partenaires techniques et financiers, sans remise en cause des modalités d'exécution passées.
- Il devra être une structure disposant :
- d'une expertise avérée dans la conception et l'opérationnalisation de dispositifs digitaux pilotes appliqués aux mécanismes publics ou privés de financement agricole ;
 - d'une capacité confirmée de conception amont, de structuration méthodologique et d'adaptation de solutions innovantes à des cadres institutionnels et fiduciaires exigeants ;
 - d'une organisation permettant une mobilisation immédiate des compétences clés dès la contractualisation, compatible avec un calendrier de mise en œuvre resserré.

III-Capacité technique et administrative de la firme (Agrément/ou organisation)

Ce qui pourrait correspondre à la répartition ci-après : (i) Expérience générale... (25 points) ; Expériences similaires..... (65 points) ; et (iii) organisation... (10 points).

Personnel

Le personnel clé ne sera pas évalué lors de l'établissement de la liste restreinte.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 de la Section III de : « BANQUE MONDIALE, Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) », Edition Septembre 2023, relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement ou d'un accord de sous-traitant. En cas de groupement, tous les membres de ce groupement restent conjointement et solidairement responsables de l'exécution de la mission au cas où le groupement sera sélectionné.

Un Consultant sera recruté selon la méthode de Sélection fondée sur les qualifications des consultants (SQC) en accord avec les procédures définies dans le Règlement de passation de marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) de la Banque mondiale, Édition Septembre 2025.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir les Termes de référence complets et des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures de bureau suivantes : du Lundi au Jeudi de 9 h 00 mn à 16 h 30 mn GMT et le Vendredi de 9 h 00 mn à 13 h 00 mn GMT.

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées ou transmises par courriel à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 13 Mars 2026 à 10 h 00 mn GMT. Les enveloppes doivent (ou l'objet du mail) porter expressément la mention « Recrutement d'une société pour la digitalisation des subventions à coûts partagés ».

À l'attention de : Monsieur le Coordonnateur National du Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG).

L'adresse dont il est fait mention ci-dessus est: Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG), Immeuble Fella, 5ème étage, Quartier Camayenne, Commune de Dixinn, Tél : (+224) 628 89 66 80 Email : coordonnateur-pdacg@gmail.com avec copie obligatoire à : pdacg@magel.gov.gn et procurement-pdacg@gmail.com

Fait à Conakry, le 26 Février 2026


M. Hamidou DIALLO
Coordonnateur National du PDACG



REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail - Justice – Solidarité
MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE



UNITE DE COORDINATION DES PROJETS

PROGRAMME REGIONAL DE SECURITE SANITAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE (PReSeS-AOC)

Financement IDA : CREDIT N° 7452-GN et Don N°TFOC 3354-GN

**Appel d'Offres National
pour fournitures du secteur de la Santé
(Processus à Une Enveloppe)**

Appel d'Offres No : 03/PReSeS-AOC/EQ/UCP/MSHP/2026

Projet : Programme Régional de Sécurité Sanitaire en Afrique de l'Ouest et du Centre (PReSeS-AOC)

Acheteur : Ministère de la Santé et l'Hygiène Publique

Pays : République de Guinée

Intitulé du Marché : Acquisition des réactifs, consommables et des équipements en faveur du Laboratoire Central Vétérinaire de Diagnostics (LCVD) du Ministère de l'Elevage et des équipements pour le Laboratoire de Biologie Moléculaire de l'Institut de Recherche et de Biologie Appliquée de Guinée (IRBAG) du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation.

Prêt/Crédit/don No : CREDIT N° 7452-GN et Don N°TFOC 3354-GN

Emis le : 2 mars 2026

1. Le Gouvernement de la République de Guinée a reçu un financement de la Banque mondiale et du GFF pour financer Programme Régional de Sécurité Sanitaire en Afrique de l'Ouest et du Centre (PReSeS-AOC), et à l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements au titre du Marché d'acquisition des réactifs, consommables et des équipements en faveur du Laboratoire Central Vétérinaire de Diagnostics (LCVD) du Ministère de l'Elevage et des équipements pour le Laboratoire de Biologie Moléculaire de l'Institut de Recherche et de Biologie Appliquée de Guinée (IRBAG) du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation.

2. L'Unité de Gestion des Projets du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique sur Financement de la Banque Mondiale sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir des réactifs et équipements de laboratoires en deux (2) lot comme suit :

- Lot 1 : Acquisition des réactifs, consommables et équipements en faveur du Laboratoire Central Vétérinaire de Diagnostics (LCVD) du Ministère de l'Elevage

- Lot 2 : Acquisition des équipements pour le Laboratoire de Biologie Moléculaire pour l'Institut de Recherche et de Biologie Appliquée de Guinée (IRBAG) du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation.

3. La passation du Marché sera conduite par Mise en Concurrence Nationale (AON) tel que défini dans le « Règlement applicable aux Emprunteurs – Passation des Marchés dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement de la Banque Mondiale, Edition Septembre 2025 (« le Règlement de passation des marchés »), et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Règles de passation des marchés.

Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de : l'Unité de Gestion des Projets du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, Quartier Coronthie, Commune de Kaloum, Conakry, drgrovoqui@gmail.com, barysouadou@yahoo.fr Tél. +224 626 963 888 - +224 626 963 890, site www.ugp-passp-ms.org.gn et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous de 9 heures et 15 GMT du lundi au jeudi et de 9 heures à 13 heures les vendredis.

4. Le Dossier d'Appel d'offres en Français peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de Sept Cent Mille Francs Guinéens (700.000 GNF) ou équivalent en monnaie librement convertible. Le document d'Appel d'Offres sera retiré par le soumissionnaire lui-même ou son représentant au siège de l'Unité de Gestion des Projets.

Conformément à l'Arrêté Conjoint des Ministres des Finances et Budget N° 2304/MEF/MB/SGG portant modalité de paiement de la redevance de régulation et de la quote part des produits de vente des dossiers d'appel d'Offres :

- 30% du prix d'achat du DAO à l'Autorité de Régulation des Marchés Publics Compte n°2011000407 à Banque Centrale de la République de Guinée

née (BCRG) ;

- Compte n°2011000407 à Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) ;
- 50% du prix d'achat du DAO est versé au compte du Receveur Central du Trésor à la BCRG n° 411071 ;
- 20% du prix d'achat du DAO est versé au compte de l'Autorité Contractante.

La validité des offres ne doit pas être inférieure à cent vingt (120) jours.

5. Les offres devront être soumises à l'adresse suivante au Bureau de la Division Passation des Marchés du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, Quartier Almamy, Commune de Kaloum, République de Guinée sis à l'Immeuble situé derrière l'Agence Principale de la BCRG au plus tard le 2 avril 2026 à 10 heures 00 minute.

- La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.
- Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes publiquement en présence des représentants des Soumissionnaires et de toute personne choisissant d'être présente à l'adresse mentionnée ci-dessous.

6. Les offres doivent être accompagnées d'une garantie de soumission émise par une Banque pour un montant correspondant à :

- Lot 1 : Quatre Vingt Millions Francs Guinéens (80 000 000 GNF)
- Lot 2 : Cinquante Deux Millions Sept Cent Cinquante Mille Francs Guinéens (52 750 000 GNF) ou équivalent dans une monnaie librement convertible.

La validité de la garantie de l'offre est de cent cinquante (150) jours.

7. Les critères de qualifications sont entre autres :

- Une justification d'une ligne de crédit ;
- Les états financiers des trois (3) dernières années par un cabinet d'audit ;
- Un chiffre d'affaires annuel moyen certifié sur les trois dernières années équivalent ou supérieur au montant du marché ;
- Deux (2) marchés similaires en nature et en volume certifiés par les PV de réception et les attestations de bonne exécution au cours des cinq (5) dernières années. A cet effet joindre à son offre la liste des marchés exécutés et copie de toute preuve montrant qu'il a exécuté lesdits marchés ;
- Une attestation certifiant que le soumissionnaire a été dûment autorisé par le Fabricant à livrer dans le pays de l'Acheteur, en exécution du marché, les fournitures dont il n'est pas fabricant ;
- L'habilitation du signataire à engager le soumissionnaire : une procuration (pouvoir) ou un acte notarié.

8. L'attention est attirée sur le Règlement de Passation de Marchés exigeant que l'Emprunteur divulgue des informations sur la propriété effective du Soumissionnaire retenu, dans le cadre de la Notification d'Attribution du Marché, en utilisant le Formulaire de Divulgence des Bénéficiaires Effectifs tel qu'il est inclus dans le document d'appel d'offres.

9. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est : Bureau de la Division Passation des Marchés du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, à l'attention de Monsieur Fanta Mady TRAORE, Personne Responsable de la Passation des Marchés, Quartier Almamy, Commune de Kaloum, Conakry, République de Guinée sis à l'Immeuble situé derrière l'Agence Principale de la BCRG.

Dr Moustapha GROVOGUI
Coordonnateur National





- 0 09 2

27 FEV 2026

N° MMG/CAB/LNG/2026

Conakry, le

Section 0. Avis d'Appel d'Offres (AAO)

Avis d'Appel d'Offres Ouvert – Cas sans pré qualification

AAO N° : N°001/MMG/CAB/LNG/CPRMP/2026

- 1 Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans les journaux JAO N°768 du 19 Janvier 2026 ; Lynx N°1762 du 19 Janvier 2026 et C224 N° 0110 du 19 Janvier 2026.
- 2 La Direction Générale du Laboratoire National de la Géologie du Ministère des Mines et de la Géologie a obtenu dans le cadre de l'exécution des activités de son plan d'action exercice 2026 des fonds au titre d'un Fonds Propre d'Affectation Spéciale dont il est ordonnateur, afin de contribuer au financement à l'Acquisition de Mobiliers Bureau et a l'intention d'utiliser une partie de ses fonds pour effectuer des paiements au titre de ce marché : l'Acquisition de mobiliers de bureau en lot unique
- 3 Elle sollicite des offres sous plis fermés de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour livrer : ces Articles.
- 4 Les exigences en matière de qualifications sont : l'expérience, la situation financière, la capacité de financement, le matériel à mobiliser, et le personnel à affecter (voire DPAO et l'Annex A des Critères de qualifications).
- 5 La participation à cet Appel d'Offres Ouvert National tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des marchés publics concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.
- 6 Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-après : siège est situé à Conakry Quartier Commandanyah Commune de Dixinn Tél : 622 59 22 42 Email : mamadynab11@gmail.com et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres du Lundi au Jeudi de 9H à 16H30 mn et le vendredi de 9H à 12H 00
- 7 Les exigences en matière de qualification sont : situation financière des trois dernières années ; avoir un chiffre d'affaires annuel moyen des activités de livraison des fournitures et services de 500.000.000 GNF sur les trois dernières années ; fournir l'attestation de capacité de financement ; Avoir exécuté deux (2) marchés similaires au cours des trois (3) dernières années.
- 8 Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'Offres complet auprès de la PRMP du Laboratoire National de la Géologie à compter du Lundi 02 Mars contre un paiement non remboursable d'un millions cinq cent mille Francs Guinéens (1 500 000 GNF). La méthode de paiement sera faite conformément au décret N°2304/MEF/MB/SGG en date du 07 Août 2020 portant modalités de paiement de la redevance et de la quote part des produits de vente du DAO :
- ✓ 20% du montant seront versé à l'autorité contractante ;
- ✓ 50% au compte N°4111071 du receveur central du trésor public à la BCRG
- ✓ 30% au compte de l'ARMP N°201100407 à la BCRG.
- 9 Les offres doivent être rédigées en langue française et devront être déposées en Cinq (5) exemplaires dont un (01) original et quatre (04) copies à la Cellule de passation des marchés publics du Laboratoire National de la Géologie au plus tard le jeudi 02 avril 2026 à 10 heures 30 minutes. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes.
- 10 Les offres seront ouvertes en présence d'un (1) observateur indépendant de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, d'un observateur de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et les représentants des soumissionnaires qui désirent y participer et à la même adresse citée ci-dessus le jeudi 02 avril 2026 à 11 heures 30 minutes.
- 11 Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission, d'un montant de 1,5% du montant de l'offre du soumissionnaire dont la date de validité est cent vingt jours (120 Jours).
- 12 Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de 0,60% du montant hors taxe du marché à verser sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres, joint en annexe au présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert National. Il est également prévu le paiement des frais d'immatriculation du contrat à la Direction Générale du Contrôle des Marchés publics (DGCMP) au taux de 0,3 % du montant hors taxes du marché, supportée par le Titulaire.
- 13 Les offres devront demeurer valides pendant une durée de Quatre-vingt (90) jours à compter de la date limite de soumission.

Conakry, le 02 Mars 2026



Directrice Générale



EXPERTISE COMPTABLE AUDIT-CONSEIL

CERTIFICAT DE SPECIALISATION EN NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES IFRS-IPSAS

Tel : 627 89 36 89 / 622 45 31 49

EXPERTISE EN COMPTABILITE INTERNATIONALE

Les Normes IFRS, un atout indispensable pour votre carrière !

La mise en place des normes IFRS est une révolution culturelle majeure, impactant non seulement les états financiers des entreprises, mais également leurs organisations (système d'information, formations,)

Le Cabinet KAMAK INTERNATIONAL, propose chaque année un module de formation qualifiante d'une centaine d'heures, dédié aux normes comptables internationales IAS/ IFRS -IPSAS

OBJECTIFS

- Approfondir les concepts des Normes Comptables Internationales IAS/IFRS et préparer l'avenir.
- Illustrer au travers de cas pratiques les principales divergences entre le référentiel comptable OHADA et les normes IFRS.
- Initier les participants, sur le plan organisationnel, à contribuer à la mise en œuvre du projet de conversion aux normes IFRS.
- Apprendre à standardiser et interpréter les états financiers selon les normes IFRS.

PROFIL DES PARTICIPANTS

- Experts Comptables Stagiaires, Etudiants en Comptabilité – Finances-Audit – contrôle de gestion.
- Responsables chargés de l'encadrement d'équipes comptables et financières, auditeurs, contrôleurs de gestion ou consolideurs.
- Cadres intervenants ou devant intervenir dans des Projets de mise en œuvre des normes IFRS ou dans la préparation de reporting au format IFRS.
- Tout candidat souhaitant approfondir ses connaissances relatives aux normes IFRS, et aux principales divergences de principes comptables et de présentation des états financiers.

DEROULEMENT

Les enseignements sont programmés en ligne, suivi d'un encadrement en présentiel.

DURÉE : 05 Mois

DEBUT DE LA FORMATION : 1er juin 2026

FIN DE LA FORMATION : 06 Novembre 2026

Fin des inscriptions : 22 Mai 2026

NIVEAU D'ADMISSION :

BAC + 4 / 5 En Sciences Economique et Gestion, Finance comptabilité, Audit et Contrôle de Gestion.

COUT DE LA FORMATION :

6 000 000 GNF / Personne

NB : Cette formation en ligne est accessible dans trois pays francophones : Côte d'Ivoire, Mali et Guinée (Conakry). Les évaluations auront lieu à la même période dans tous les pays participants.

Les certificats de fin de formation seront délivrés, après l'examen.

- INSCRIVEZ-VOUS DES MAINTENANT ET DEVEZ UN EXPERT EN COMPTABILITE INTERNATIONALE !

APPEL À CANDIDATURES

Le Cabinet KAMAK INTERNATIONAL CONSULTING GUINÉE, spécialisé en Conseil, Recrutement, Formation et Accompagnement des Entreprises, lance un Appel à Manifestation d'intérêt en vue de la constitution d'une base de données de profils Qualifiés.

Dans le cadre de ses missions d'appui au Recrutement pour le compte de ses partenaires Publics et Privés, le Cabinet invite :

- Les jeunes diplômés, les demandeurs d'emploi, les professionnels expérimentés, les spécialistes de tous domaines d'activités.

À soumettre leur Curriculum Vitae (CV) : E-Mail : kamakexpertise@gmail.com / Tel : 627 89 36 89 / 622 45 31 49

VENTE AUX ENCHERES PUBLIC

La société Vinci Energies Guinée a le plaisir de vous informer de la mise en vente aux enchères 4 de ses véhicules hors service composé de 2 Land cruiser une Nissan KICK et un Renault Duster dans les images et caractéristiques ci-dessous.

Les offres sont recevables sous plis fermé à déposer au secretariat de Vinci Energies Guinée situé à KALOUM immeuble SONO-CO au 8ème étage avant le 15 mars 2026 date butoir pour la réception des offres.

L’ouverture des plis se fera le mercredi 18 mars 2026 dans la salle de réunion de Vinci à la même adresse ci-dessus.

Les visites se feront à Morikantéyah dans la cour de la base travaux de Vinci Energies Guinée.
Pour plus d’information contacter le 625 00 94 94.

ENGINS : VINCI ENERGIES GUINEE					
DESIGNATION	CARACTERISTIQUES	ANOMALIES RECENCEES SUR LE VEHICULE	MESURES DE CORRECTION DES ANOMALIES	STATUT	AFFECTATION/POSITION VEHICULE
 NISSAN KICKS MID	MARQUE : NISSAN TYPE : KICKS ANNEE : 26/10/2012 MOTEUR : ESSENCE	PROBLEME MECANIQUE EN PANNE/MOTEUR & PNEUMATIQUE HS	REVISION GENERALE	HORS SERVICE	BASE NONGO
 RENAULT DUSTER	MARQUE : RENAULT TYPE : DUSTER ANNEE : 14/08/2018 MOTEUR : ESSENCE	PANNE/MOTEUR & PNEUMATIQUE	REVISION GENERALE	HORS SERVICE	BASE DE NONGO
 LANDCRUISER TOYOTA	MARQUE : TOYOTA TYPE : LAND CRUISER ANNEE : 01/01/2019 MOTEUR : DIESEL	PROBLEME MECANIQUE TABLEAU DE BORD, PONT BOITE VITESSE POMPE ESSENCE	REVISION GENERALE	HORS SERVICE/IRREPARABLE	GARAGE BALDIDI KAPORO
 LANDCRUISER TOYOTA	MARQUE : TOYOTA TYPE : LAND CRUISER ANNEE : 01/01/2019 MOTEUR : DIESEL	PROBLEME MECANIQUE TABLEAU DE BORD, PONT BOITE VITESSE POMPE ESSENCE ELECTRICITE	REVISION GENERALE	HORS SERVICE/IRREPARABLE	GARAGE BALDIDI KAPORO



N° ~~001~~ /MCENI/ANSUTEN/DG/PRMP/2026



Ministère de la Communication,
de l'Économie Numérique et de
l'Innovation
Conakry, le 27 FEB 2026

Le Directeur Général

Avis d'Appel d'Offres Ouvert National

Dossier d'Appel d'Offres Ouvert N° : 001/MCENI/ANSUTEN/DG/PRMP/2026 AGENCE NATIONALE DU SERVICE UNIVERSEL DES TELECOMMUNICATIONS ET DU NUMERIQUE (ANSUTEN) SERVICE DE PASSATION DES MARCHES.

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le journal des Appels d'offres & Offres d'emplois (JAO) en date du 23 février 2026.

2. L'Agence Nationale du Service Universel des Télécommunications et du Numérique (l'ANSUTEN) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget, afin de financer la couverture santé de son personnel et à l'attention d'utiliser une partie de ce fonds pour financer le marché de service de prestation pour la couverture d'Assurances Maladie en faveur du personnel, dans un délai de douze (12) mois.

3. L'Agence Nationale du Service Universel des Télécommunications et du Numérique (l'ANSUTEN) sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour assurer le service de prestation de la couverture d'Assurances Maladie en faveur du personnel de l'ANSUTEN et services connexes en lot unique.

4. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini à articles 23 et suivant du Code des Marchés Publics concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévu à l'article 64 des Codes de Marchés Publics.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de: Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP), Tel : (00224) 622 43 58 66, Courriel : appel.offres@ansuten.gmt.gn; copie oumar.faro@ansuten.gov.gn ; et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus Du lundi au jeudi de 08h 30 à 12H 30 et de 14h30 à 16h00 et Le vendredi de 08h30 à 12h30 et 14h00 à 15h00.

6. Les exigences en matière de qualification sont les suivantes : Les soumissionnaires devront joindre à leur offre les autres documents suivants:

- Les preuves justifiant que les soumissionnaires sont agréés dans le domaine de l'assurance maladie en République de Guinée ;
- Les preuves des marchés similaires réalisés au cours des cinq (05) dernières années ;
- La liste des différents prestataires agréés (Hôpitaux, Cliniques, pharmacies, médecine, etc.) sur tout le territoire des pays concernés;

Voir le dossier d'appel d'offres pour plus d'informations

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un Dossier d'Appel d'Offres complet à l'adresse mentionnée ci-après: de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP), sise au quartier Koloma Immeuble ARPT 7ème étage commune de Ratoma, Tel : (00224) 622 43 58 66, Courriel : appel.offres@ansute.n.gmc.gn_ ; copie o.umar,faro@ansuten.gov.go, à compter du 02 mars 2026, contre un paiement non remboursable de Trois (03) millions de Francs Gui-

néens (3 000 000 GNF). La méthode de paiement sera comme suit:

- 50 % au compte du Trésor Public sous le N° 4111071;
- 30 % au compte de l'ARMP sous le N° 2011000307; et
- 20 % à l'Autorité contractante.

Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés en version numérique à la demande.

8. Les offres doivent être rédigées en langue française et devront être déposées en trois (03) exemplaires dont un (01) original et deux (02) copies à l'adresse ci-après: la Direction Générale de l'Agence Nationale du Service Universel des Télécommunications et du Numérique (l'ANSUTEN), sise au quartier Koloma commune de Ratoma Immeuble ARPT 7ème étage Tel: (00224) 622 43 58 66, au plus tard le 1er avril 2026 à 10h 30 mn.

Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes. Les offres seront ouvertes le cas échéant, en présence d'un observateur indépendant et des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des offres et, à l'adresse: Guinée, Conakry, Salle de réunion de la Direction Générale de L'Agence Nationale du Service Universel des Télécommunications et du Numérique (l'ANSUTEN), sise au quartier Koloma commune de Ratoma Immeuble ARPT 7ème étage, le 1er avril 2026 à 11h 00 mn. Tel : (00224) 622 43 58 66.

9. Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de 0,60% du montant hors taxe du marché à verser sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la cote part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres, joint en annexe au présent Dossier d'Appel d'Offres.

10. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission d'un montant égale à 1,5% du montant de l'offre dont la validité est de Cent vingt (120) jours.

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de Quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

11. La législation régissant l'appel d'offres.





Agence de gestion des routes
(AGEROUTE-GUINÉE SA)
AOON 001/ AGEROUTE /DG/ DMC/2026

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés de l'Agence de gestion des routes paru le Mardi 27 janvier 2026 sur le site de l'ARMP.
2. L'Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE-GUINÉE SA), a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget pour l'exercice 2026, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds, pour financer les prestations relatives à « la fourniture de matériels informatiques (lot1), la fourniture de matériels et mobiliers de bureaux (lot 2), la prestation de services de sécurité et de gardiennage (lot 3), la prestation de services de nettoyage des locaux (lot 4), fourniture de licences de services collaboratifs et de productivité en ligne avec support et maintenance (lot 5), la fourniture d'accès à internet (lot 6) et l'entretien et réparation de véhicules (lot 7) pour la conclusion d'accords-cadres en faveur de l'Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE-GUINÉE SA-Guinée SA) ».

Les services seront fournis au siège de l'Agence de Gestion des Routes dans un délai de deux (02) ans, à compter de la date de notification du marché.

3. L'Agence de gestion des routes (AGEROUTE-GUINÉE SA) sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises stipulées à l'article 5.3 des données particulières de l'Appel d'Offre relatif au recrutement de sociétés pour la fourniture de matériels informatiques (lot1), la fourniture de matériels et mobiliers de bureaux (lot 2), la prestation de services de sécurité et de gardiennage (lot 3), la prestation de services de nettoyage des locaux (lot 4), la fourniture de licences de services collaboratifs et de productivité en ligne avec support et maintenance (lot 5), la fourniture d'accès à internet (lot 6) et l'entretien et réparation de véhicules (lot 7) pour la conclusion d'accords-cadres en faveur de l'Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE GUINÉE SA).
4. La participation à cet appel d'offre ouvert tel que défini aux articles 23 et suivant du Code des marchés publics concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert National et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir un Dossier d'Appel d'Offres complet à l'adresse mentionnée ci-après: Mohamed Lamine Keita, Directeur des Marchés et Contrats, (DMC): Tel: 622 37 35 12 E mail : mohamed-lamine.keita@ageroute.gov.gn
6. Les exigences en matière de qualification sont: O'oir le dossier d'appel d'offre ;
7. Le présent appel d'offres fait référence aux marges de préférences prévues par les articles 78 et 79 du Code des Marchés Publics. La marge de préférence est des 15% pour l'offre présentée par une entreprise nationale (Non applicable).
8. Les Candidats intéressés peuvent obtenir un Dossier d'Appel d'Offres complet en français à l'adresse mentionnée ci-après: Mohamed Lamine Keita, Directeur des Marchés et Contrats, (DMC): Tel: 622 37 35 12 E-mail: mohamed-lamine.keita@ageroute.gov.gn à compter du mercredi 18 février 2026 contre un paiement non remboursable de: Un million de Francs Guinéens (1 000 000 GNF). La méthode de paiement sera
 - a. 50% au compte N°41 110 71 « Receveur central du trésor »;
 - b. 30% au compte N° 201 1000 407 de l'ARMP ouvert à la BCRG;
 - c. 20% au compte N° 0210020102755601 domicilié dans les livres de la société Miland First bank intitulé AGEROUTE-Guinée S.A»

Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats après présentation des reçus de versement.

9. Les offres doivent être rédigées en langue française et devront être déposées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies à l'adresse ci-après: Mohamed Lamine Keita, Directeur des Marchés et Contrats, (DMC): Tel: 622 37 35 12 E-mail: mohamed-lamine.keita@ageroute.gov.gn au plus tard le mercredi 18 Mars 2026 à 10h 00 mn.

Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes.

- 10 - Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent assister à l'ouverture des plis, le cas échéant, d'un observateur indépendant et un observateur de la DGCMF le mercredi 18 Mars 2026 à 10h 30 mn à l'adresse suivante : salle de réunion de l'AGEROUTE-GUINÉE SA, Tel: 622 37 35 12 Guinée, Conakry.

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission de 1,5% du montant TTC pour chacun des lots. La durée de validité de cette garantie de soumission doit être de 150 jours.

- 11- Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de 0,60% du montant hors taxe du marché versé sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote-part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres et des frais d'immatriculation du marché dont le taux est de 0.30 % du montant hors taxe également.

- 12- Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 120 jours à compter de la date limite de soumission.

13La législation régissant l'appel d'offres est celle de la République de Guinée.

Conakry, le 18 février 2026



Avis d'Appel d'offres Internationale (AAOI)
Avis d'Appel d'Offres Internationale – Cas sans pré qualification

Le Ministère de l'Elevage dans le cadre de l'exécution de son budget exercice 2026 des fonds et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de fourniture et livraison des vaccins et autres produits spécifiques en trois (3) lots :

- Lot I : Acquisition de Vaccins et Matériels de vaccinations au compte de la Direction Nationale des Services Vétérinaires ;
 Lot II : Acquisition de Chaîne de froid (Frigidaire et Congélateurs avec kits solaires) et kits de surveillance des maladies animales au compte de la Direction Nationale des Services Vétérinaires ;
 Lot III : Acquisition de Matériels, Réactifs et de Consommables au compte des Laboratoires Vétérinaires régionaux.

Les vaccins, matériels, réactifs et équipements des différents lots seront fournis sur les sites indiqués par la Direction Nationale des Services Vétérinaires dans un délai de soixante (60) jours.

Le Ministère de l'Elevage sollicite des offres sous plis fermés de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir les produits spécifiques en trois (3) lots. Aucune offre par variante ne sera prise en compte. La participation à cet appel d'offre International ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des marchés publics concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offre International ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations à la Direction Nationale des Services Vétérinaires (DNSV) et de la Personne Responsable des Marchés Publics du Ministère de l'Elevage sis à Conakry BP 576, Conakry, Guinée Tél : + (224) : 623 28 81 46, 628 89 75 50 le lundi 23 Février 2026. E-mail : soulcam418@gmail.com mohamedaicha2002@gmail.com du lundi au vendredi de 09 heures à 16 heures.

Les exigences en matière de qualification sont : (Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées).

Une redevance de 0.60% sera payée à l'ARMP par le titulaire du marché dont les modalités sont définies par voie réglementaire.
 0,30% du montant HT du marché sera payé à la DGCMF comme frais d'immatriculation.

Les Soumissionnaires intéressés peuvent obtenir les Documents d'Appel d'Offres complets en français à l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement non remboursable d'un montant de : Cinq millions Francs Guinéens (5 000 000 GNF). Le montant est réparti comme suit :

- A. 50% au compte N°41 110 71 « Receveur central du trésor » ;
- B. 30% au compte N° 201 1000 407 de l'ARMP ouvert à la BCRG ;
- C. 20 % au compte de l'autorité contractante par un versement au comptant

Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats après présentation des reçus de versement.

Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes. Les offres seront ouvertes le cas échéant, en présence d'un observateur indépendant et des représentants des Soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et, à l'adresse sis à Kaloum -Almamy à la salle de réunion du Ministère de l'Elevage, numéro de téléphone 623288146, soulcam418@gmail.com mohamedaicha2002@gmail.com au plus tard le Mardi 7 avril 2026 à 10 heures 30 minutes.

Les offres seront ouvertes le cas échéant, en présence d'un observateur indépendant et des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et, à l'adresse suivante : Guinée-Conakry-Commune de Kaloum -Almamy à la salle de réunion du Ministère de l'Elevage, le Mardi 7 avril 2026 à 11H 00. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de Cent vingt 120 000 000 GNF/lot. Cette garantie demeurera valide pendant trente (30) jours après l'expiration de la durée de validité de l'offre.

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de soumission.





SYLVATROP Consulting
Bureau d'études en environnement, développement rural et communautaire

Conakry le, 20 Février 2026

VENTE SOUS PLIS FERME

Le Bureau d'Etude SYLVATROP CONSULTING, procédera à la vente sous plis fermé du matériels et équipements composés de véhicules et groupe électrogènes suivant :

Lot	N° série	Description	Kilométrage	Année	Prix de base en GNF
1	6FPPXXMJ2PCL65802	4x4 Pick up Double Cabine Ford Ranger -13 CV	130 344 Km	2014	95 000 000
2	6FPPXXMJ2PCC44433	4x4 Pick up Double Cabine Ford Ranger -12 CV	135 053 Km	2013	70 000 000
3	EP9500T (8KW)	EASY POWER (GENERATOR DIESEL)	232,39 Heure	2023	5 000 000

Lesdits véhicules et le groupe sont disposés à la Minière près de la clinique des Nations Unis.

Lesdits Véhicules et le groupe électrogène, peuvent être visités à l'adresse indiquée ci-dessus du **23 Février au 05 Mars 2026 de 9h à 16 h30**.

Les soumissionnaires intéressés sont subordonnés au versement préalable d'une caution de 5.000.000 (Cinq (5) millions de francs guinéens) par soumissionnaire. Le versement de cette caution donnera lieu à un reçu de la banque dont la copie devra être obligatoirement jointe à la soumission. Le contenu de chaque enveloppe étant confidentiel nul n'est autorisé à s'y enquerir. Cette caution sera tenue compte lors du paiement par l'adjudicateur et sera restitué aux soumissionnaires non retenus sur présentation du reçu de versement.

Les soumissions sous plis fermé, portant en caractères lisibles les mentions : **ACHAT DE VEHICULE VPF/SC/02.26 LOT N° _____** ou **GROUPE ELECTROGENE GPF/SC/02.26 LOT N° _____** doivent être déposées au plus tard le **05 Mars 2026 à 16h00** à l'adresse suivante : **Villa Succ Barry Ibrahima Sory à la Minière près de la clinique des Nations Unis**.

Toute information complémentaire pourra être obtenue auprès du Bureau d'étude **Sylvatrop Consulting** au numéro de téléphone : **664 58 04 73** ou par mail : secretariat@sylvatropconsulting.com.

NB : Les lots sont vendus de manière indivisible, en l'état tels quels, au lieu et place où ils se trouvent. Le plus offrant sera désigné gagnant dudit lot et aucune garantie, aucun remboursement ni aucun échange n'est possible après adjudication. Dès notification, l'adjudicataire aura un délai de **deux (2) jours ouvrables** y compris le jour de notification pour s'acquitter du paiement du montant de la soumission et cinq (5) jours ouvrables de plus pour le changement des documents et **l'enlèvement du matériels**.

Les soumissions peuvent être envoyé aussi par mail à l'adresse mails ci-dessus comme seule destinataire.

Les véhicules étant dédouanés, les frais de mise à jour des documents sont à la charge de l'adjudicataire. Les documents pour la mise à jour seront obtenus suite à la présentation de la preuve de paiement.

Tout gagnant qui se désiste après adjudication perdra automatiquement sa caution, le lot revient automatiquement au soumissionnaire le plus proche de ce dernier.

En soumissionnant, l'adjudicataire reconnait avoir pris connaissance de toutes les informations et acceptez toutes les conditions de cette vente. Il reconnait également que lesdites conditions et informations ci-dessus constituent le contrat de vente entre lui et Sylvatrop Consulting.

La Direction



PROGRAMME

SIMANDOU

2040

Un pont vers la prospérité !

La Guinée, notre Paradis

TERRE DE RICHESSE ET D'INNOVATION

1 Agriculture, Industrie Alimentaire & Commerce

2 Éducation & Culture

3 Infrastructures, Transports & Technologies

4 Économie, Finance & Assurance

5 Santé & Bien-être

Guinée

SCOOP GUINEE
L'infos de guinee en temps reel



N° 001/MCENI/ANSUTEN/2026



Ministère de la Communication,
de l'Économie Numérique et de
l'Innovation

19 FEB 2026

Conakry, le

AVIS GENERAL DU SERVICE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS ET PARTENARIAT PUBLIC ET PRIVE

Dans le cadre de l'exécution de son budget pour l'exercice 2026, l'Agence Nationale du Service Universel des Télécommunications et du Numérique (ANSUTEN) en collaboration avec sa tutelle le Ministère de la communication, de l'Economie Numérique et de l' Innovation, envisage de passer des marchés de travaux, fournitures et de prestations avec toutes les entreprises désireuses de remplir ces conditions.

La participation est ouverte à toute personne physique ou morale remplissant les critères de moralité, de véracité et surtout de bonne exécution des tâches;

Les candidats intéressés pourront déposer leurs dossiers comprenant :

- Une lettre d'intention adressée à Monsieur le Directeur Général de l'ANSUTEN présentant votre entreprise/ société, domaine d'intervention et son siège;
- Un extrait du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier-RC-CM.
- Un extrait de Certificat d'immatriculation fiscal valide et à jour;
- Un extrait du quitus fiscal et social valide et à jour;
- Un détail des marchés déjà exécutés dans les normes et conditions requises (au moyens 3) ;
- Liste du personnel clé;
- Liste de matériels.

Les candidats qui auront satisfait aux critères ainsi énumérés plus haut, seront dans le répertoire des Marchés Publics de la dite Agence et pourront ainsi être consulté pour toute passation de marchés surtout au-dessous du seuil officiel, conformément à l'Arrêté A/2020/2302/MEF/SGG du 07/Août 2020, pour la passation des marchés par les autorités compétentes.

Il est à rappeler que tout marché obéit strictement aux principes de concurrence, de véracité, de capacité et aussi de bonne attitude.

Cet avis général paru dans le journal des Appels d'offres et d'autres journaux de la place en date du 23/02/2026 et la date limite des dépôts est prévu mardi 24/03/2026.

Pour tout dépôt du dossier, veuillez-vous adresser à Monsieur le Directeur Général de l'ANSUTEN, sis à Koloma Immeuble de ARPT, 7ème étage commune de Ratoma, téléphone 628 62 54 14 / 622 43 58 66.

Les dépôts doivent être effectués à l'adresse électronique suivant:

dg.assistant@ansuten.gov.gn



Ousmane Gaoual Diallo : « Il n'y a pas de crise de liquidités » en Guinée



Depuis plusieurs mois, la Guinée fait face à une pénurie persistante de liquidités qui complique fortement les opérations bancaires et les retraits d'argent pour les citoyens. Malgré les mesures annoncées par le gouvernement et la Banque centrale, la situation ne montre pas

de signe d'amélioration et semble même s'intensifier sur le terrain.

Dans les banques primaires du pays, retirer un montant supérieur à 2 millions de francs guinéens relève aujourd'hui du parcours du combattant. Du côté des

services de transfert d'argent mobile, notamment Orange Money, les usagers doivent souvent parcourir plusieurs kilomètres pour pouvoir retirer un montant de 500 000 francs guinéens.

Si cette crise suscite inquiétude et frustration chez les citoyens qui peinent à accéder à leur propre argent, les autorités guinéennes essaient de relativiser la situation. S'exprimant ce jeudi sur TV5 Monde, le porte-parole du gouvernement, Ousmane Gaoual Diallo, a rejeté l'idée d'une véritable crise de liquidités. Selon lui, les difficultés observées sur le terrain

s'inscrivent plutôt dans une politique visant à réduire la circulation de l'argent en espèces au profit de moyens de paiement électroniques.

« En réalité, il n'y a pas de crise de liquidité comme on entend souvent les gens s'exprimer. C'est vrai qu'il y a une volonté aujourd'hui d'encourager d'autres modes alternatifs de transactions financières, d'abord parce que ça facilite les transactions, mais aussi ça garantit une certaine traçabilité des ressources. Et ça fait partie des mécanismes aujourd'hui avérés de bonne gouvernance dans toutes les sociétés. On ne peut pas continuer à faire des achats de milliards et de milliards de francs guinéens en espèces. Je pense qu'il faut que les concitoyens ac-

ceptent cette évolution aussi », a déclaré le ministre.

On entend ce discours depuis quelques mois maintenant en Guinée, mais on attend toujours de voir les effets concrets de cette volonté affichée de dématérialiser les transactions. Sur le terrain, on ne voit encore aucun dispositif d'accompagnement, ni mesures incitatives pour faciliter le recours aux paiements électroniques et réduire réellement la dépendance au cash. En dépit donc des déclarations officielles, les difficultés d'accès à l'argent liquide continuent de peser lourdement sur la vie quotidienne de nombreux Guinéens.

Alpha Fafaya Diallo pour Guineematin.com

N'Zérékoré : à la rencontre de Papa Théa, l'ouvrier agricole devenu entrepreneur rural



La Rédaction locale de GuinéeNews à N'Zérékoré s'est récemment rendue à Gbèlèye, un district relevant de la sous-préfecture de Bounouma, situé à une douzaine de kilomètres de N'Zérékoré-ville, à la rencontre de ces hommes et femmes qui transforment silencieusement leur quotidien par le travail.

Au cœur des plantations et des pépinières, nous avons fait la connaissance de Papa Théa, 64 ans, père de dix enfants qu'il a eus avec deux femmes. Il est le président du groupement villageois Lokiamon de Gbèlèye.

Debout dans sa pépinière, le regard déterminé, il raconte son parcours avec une simplicité désarmante.

De la reforestation à l'entrepreneuriat rural

Depuis 2023, son groupement évolue dans le domaine de la pépinière et de la reforestation,

avec l'appui de partenaires techniques et financiers. Leur objectif est clair : produire des plants d'arbres en voie de disparition afin de préserver l'écosystème et promouvoir des essences forestières à forte valeur socio-économique.

Dans sa pépinière, on retrouve notamment :

le Tégimila, le Niangon, le Terminalia superba, le Djiboutia, le Garcinia kola (petit cola), le Xylopia, le Piper guineensis.

À ces espèces forestières s'ajoutent des plantations de cacao, de café et de palmier, intégrées dans une logique d'agroforesterie.

« Nous travaillons pour développer la forêt et lutter contre le changement climatique », explique-t-il avec conviction.

Un changement profond de

mentalité

Au-delà de la reforestation, c'est surtout une transformation personnelle qui s'est opérée chez Papa Théa.

Il reconnaît qu'autrefois, il travaillait sans réelle vision financière :

« Je ne savais pas calculer mes dépenses ni mes revenus. Je faisais que dépenser. »

Grâce aux formations reçues dans le cadre du projet, il apprend progressivement à gérer ses finances, planifier ses investissements, ouvrir un compte bancaire et structurer son activité autour d'un agrément officiel.

Son groupement villageois a déjà généré environ 9,1 millions de francs guinéens de revenus avec l'appui des partenaires techniques et financiers — une expérience décisive pour lui.

« Cela m'a motivé à me lancer personnellement dans la pépinière. Je me suis dit que si ça marche en groupe, individuellement cela peut me rapporter davantage », confie-t-il.

Aujourd'hui, son site personnel compte plus de 22 000 plants.

« Être agriculteur, pas ouvrier agricole »

Son ambition est désormais

clairement définie : ne plus être un simple ouvrier agricole, mais devenir un agriculteur indépendant.

« Je veux travailler pour moi-même et préparer l'avenir de mes enfants. On ne travaille pas seulement pour aujourd'hui, mais pour demain », affirme-t-il.

Dans cette logique d'autonomie, il diversifie ses activités :

plantation de palmier à huile, culture du cacao, plantation d'hévéa, mise en place d'une petite unité d'extraction d'huile de palme.

« Dans la vie, on ne peut pas dépendre d'une seule activité. Il faut diversifier pour réussir », insiste-t-il.

Une production hebdomadaire encourageante

Grâce à son unité de transformation, Papa Théa produit environ sept bidons d'huile de palme par semaine. Ce revenu régulier lui permet d'entretenir ses plantations, de réinvestir dans ses activités et de subvenir aux besoins de sa famille.

« J'ai une petite unité de production d'huile de palme. Ici, l'accord avec les clients est simple : pour chaque fût de noix de palme qu'ils font bouillir et apportent à la machine pour le pilage et l'extraction, je reçois cinq litres d'huile comme

part. J'ai un chauffeur affecté à la machine, ce qui me permet de travailler sans trop me fatiguer », explique-t-il.

Il reconnaît également avoir changé ses habitudes financières. Autrefois très dépensier lors des cérémonies sociales, il privilégie désormais l'épargne et l'investissement.

« Dès que je gagne un peu d'argent, je l'investis dans une activité. Et l'ouverture d'un compte bancaire est très importante », souligne-t-il.

Le visage discret du développement local

À Gbèlèye, loin des projecteurs, ce sexagénaire incarne une nouvelle génération d'agriculteurs capables d'allier tradition et modernité. Son parcours démontre qu'avec un accompagnement technique, une formation adaptée et une discipline financière, l'agriculture peut devenir un véritable levier d'émancipation économique.

À travers cette rencontre, nous découvrons un homme qui a compris que le développement commence par la maîtrise de son propre destin.

À 64 ans, Papa Théa ne parle pas de retraite. Il parle d'avenir.

Guineenews



TONTINE MODERNE

ANTICIPER POUR CÉLÉBRER

JANVIER



Si toi de janvier
décides d'activer la Tontine
Moderne du CRG aujourd'hui



JOUR DE TABASKI



... Toi du **jour de la Tabaski**
n'auras pas à t'inquiéter pour
le prix du bœuf, les bijoux de
la mariée ou la réception.



CREDIT RURAL DE GUINEE

CONTACTEZ- NOUS **626 55 55 55**

Ensemble travaillons pour notre réussite
#Meilleure microfinance 2025